

ANNEXE : BAREME DES PRESTATIONS OCCASIONNELLES (établi le 07/04/16)

1- À LA CHARGE DU MANDANT		Tarif T.T.C.**
Recherche et mise en place du locataire		
HABITATION		
Honoraires de location (taux calculés sur le loyer <u>annuel</u> hors taxes et hors charges par tranches <u>cumulables</u>) - - Facturation minimum - 138,00 € TTC		
o De 0 à 2 483,00 €	11,55 %	
o De 2 483,01 € à 2 500,00 €	11,19 %	
o De 2 500,01 € à 2 744,00 €	10,64 %	
o De 2 744,01 € à 3 659,00 €	10,07 %	
o De 3 659,01 € à 4 573,00 €	9,51 %	
o Plus de 4 573,00 €	8,87 %	
Dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire.		
PARKING, BOX, GARAGE, CAVE - Honoraires de location (forfait)		115,00 €
Gestion administrative		
Frais fixes de gestion (par trimestre et par immeuble géré)		12,00 €
Honoraires de constitution, de suivi, de dossiers type ANAH, PACT HABITAT, etc		200,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Bail d'habitation : Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire, sur la base du loyer annuel HT et hors charges, par tranches cumulables (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire) : <ul style="list-style-type: none"> o de 0 de 2 483 € o de 2 483,01 € à 4 573 € o plus de 4 573 € • Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement <ul style="list-style-type: none"> o Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans) – minimum de facturation 400€ TTC o Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale o Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (augmentation annuelle HT et hors charges par tranches cumulables) <ul style="list-style-type: none"> o de 0 à 10 000 € o de 10 000,01 € à 20 000 € o de 20 000,01 € à 30 000 € o plus de 30 000 € 		
Frais de dossier nouveau mandat		100,00 €
Frais de dossier nouveau(x) lot(s) supplémentaire(s) (par lot)		10,00 €
Gestion financière		
Frais de déclaration de TVA (par trimestre)		25,00 €
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers (par an et immeuble géré)		108,00 €
Supplément pour acompte mensuel (sur la base des encaissements)		1,20 %
Supplément pour dépôt de garantie non conservé (sur la base des encaissements)		1,80 %
Frais de gestion contrat Garantie Loyers Impayés et/ou Garantie d'Occupation (par mois et par lot assuré)		10,00 €
Gestion technique		
Suivi des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien courant (au temps passé)		75,00€/heure
Représentation et procédure		
Autres prestations occasionnelles au temps passé (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)		75,00€/heure
2- À LA CHARGE DU LOCATAIRE		
Baux d'habitation hors loi du 6 juillet 1989	Tarifs TTC**	Baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 *
> Honoraires de location (taux calculés sur le loyer <u>annuel</u> hors taxes et hors charges par tranches <u>cumulables</u>)		> Honoraires de location :
o De 0 à 2 483,00 €	11,55 %	<i>Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs à ceux facturés au propriétaire dans la limite des plafonds ci-dessous :</i>
o De 2 483,01 € à 2 500,00 €	11,19 %	> Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail (€/m²)
o De 2 500,01 € à 2 744,00 €	10,64 %	o Zones très tendues.....
o De 2 744,01 € à 3 659,00 €	10,07 %	o Zones tendues
o De 3 659,01 € à 4 573,00 €	9,51 %	o Hors zones tendues et très tendues
o Plus de 4 573,00 €	8,87 %	> Etablissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²).....
> Frais d'envoi d'avis d'échéance	2,30 €	> Frais établissement attestation CAF
> Frais d'envoi de quittance	2,30 €	5,00 €
> Frais pour chèque ou prélèvement impayé	25,00 €	
Locaux commerciaux et professionnels		Boxes, parkings, garages et caves
> Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la première période triennale)	12,00%	Honoraires de location et de rédaction d'actes :
> Frais d'avis d'échéance mensuel	4,90 €	115,00 €
> Frais d'avis d'échéance trimestriel	9,90 €	
> Frais pour chèque ou prélèvement impayé	25,00 €	

* Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret n°2014-890 du 1er août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par décret.
 ** taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

GESTION LOCATIVE

BAREME NATIONAL

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
> Honoraires de base - Tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot		
- de 0 à 600,00 €	8.00%	9.60%
- de 600,01 à 1.200,00 €	7.00%	8.40%
- de plus de 1.200,00 €	6.00%	7.20%
→ Honoraires de base minimum par mois	16.67 €	20.00 €
> Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot	2.50%	3.00%
> Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot	1.80%	2.16%

SNON